

Juillet 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Pétanque Fête du Canada Mairie fermée  	2	3	4
5	6	7	8 Pétanque   	9	10	11
12	13	14 Conseil municipal (20h, salle Léo-Thérout à huis clos)	15 Pétanque  	16	17	18
19	20 Mairie fermée	21 Mairie fermée	22 Pétanque Mairie fermée  	23 Mairie fermée	24 Mairie fermée	25
26	27 Mairie fermée	28 Mairie fermée	29 Pétanque Mairie fermée  	30 Mairie fermée	31 Mairie fermée	



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
activités de la région.


Desjardins
Coopérer pour créer l'avenir

450 746 7000



Volume 16 - Numéro 6

Juillet et août 2020

*L'installation des jeux d'eau au parc Léo-Guilbault a débuté.
Les jeux d'eau devraient être en fonction d'ici la fin du mois de juillet!*



Vélo sur l'eau

Étant donné la situation entraînée par la COVID-19, le ponton de Vélo-sur-l'eau n'a pu être mis à l'eau pour son ouverture habituelle de la Fête Nationale.

Très prochainement, nous serons en mesure de vous informer de l'ouverture ou de la remise à l'an prochain de l'activité Vélo-sur-l'eau.



Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : info@yamaska.ca
Site web : www.yamaska.ca
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite_de_Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h

Les membres du Conseil municipal

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 808-2153
mairesse@yamaska.ca 450 789-2897

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

Yvan Robidoux 450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com

Richard Thérout 450 789-0129
richard.theroux@bell.net

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca

Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures
d'urgence :

Diane De Tonnancourt
450 789-2897
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie –
Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec
appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction,
rénovation (sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Pierre-De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
20 août 2020

Prochaine parution :
1^{er} septembre 2020

Août 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2	3	4	5 Pétanque  	6	7	1 8
9	10	11	12 Pétanque  	13	14	15
16	17	18 Conseil municipal (20h) À la salle Léo-Thérout À huis clos – à déterminer	19 Pétanque  	20	21	22
23	24	25	26 Pétanque  	27	28	29
30	31	** Dans l'attente des directives du gouvernement, il reste à confirmer si la séance du Conseil qui aura lieu le 18 août, se tiendra à huis clos.				



Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: jbibeau@bellnet.ca

MARCHÉ RICHELIEU BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
71, rue De Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
450 742-3781
jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com

[LouisPlamondonBQ](https://www.facebook.com/LouisPlamondonBQ)



HORAIRE D'ÉTÉ À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL



3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy

Du 1^{er} avril au 1^{er} décembre 2020 inclusivement

L'ÉCOCENTRE SERA OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE, DE 9 H À 16 H 15

Usagers acceptés : résidents de la MRC de Pierre-De Saurel avec preuve de résidence.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

Matières acceptées :

- ⇒ Résidus de construction : bois, béton, brique, pierre, terre, bardeaux d'asphalte, isolants, gypse;
- ⇒ Encombrants non réutilisables : meubles, matelas, appareils électroménagers, baignoires, tapis, toiles, clôture;
- ⇒ Appareils électroniques : systèmes audio-véo et équipements informatiques;
- ⇒ Résidus verts : gazon, feuilles, branches;
- ⇒ Résidus domestiques dangereux : peintures, huiles, diluants, bonbonnes de propane, batteries, engrais, pesticides, etc.
- ⇒ Pneus avec ou sans jantes.

Matières refusées :

- ⇒ Matières issues d'activités commerciales;
- ⇒ Feux d'artifice, armes et munitions;
- ⇒ Terre contaminée;
- ⇒ Biphényle polychloré (BPC), amiante.

À noter que tout objet ayant encore un potentiel de réutilisation doit être apporté au Recyclo-Centre (vêtements, meubles, vaisselle, etc.).

MRC
de Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM
WWW.MISSIONREDUCTION.COM

Pour plus d'information : 450 743-2703

Mot de la Mairesse

Les beaux jours sont arrivés...

Pour une municipalité, l'arrivée des beaux jours d'été, est une période très occupée par plusieurs types de travaux. Cette année, vous remarquerez que nous avons voulu apporter une attention spéciale à nos aménagements floraux municipaux afin d'augmenter notre sentiment de fierté locale. La plantation et l'arrosage de ces aménagements sont assurés par nos employés. Aussi, les travaux pour l'installation des jeux d'eau devraient être terminés à temps pour la période des vacances estivales. Ceux-ci ont pu être réalisés grâce, en partie, à une subvention au montant de 66 913 \$ du Fonds du développement des territoires. Ainsi, nous avons dû procéder à un léger réaménagement du parc Léo-Guilbault pour leur faire place.



Nous devrions également être en mesure de vous annoncer prochainement, si ce n'est pas déjà fait au moment d'écrire ces lignes, une importante subvention fédérale et provinciale qui améliorerait grandement notre réseau d'aqueduc par de nouvelles installations. La subvention est confirmée mais nous devons attendre l'autorisation des instances gouvernementales avant de l'officialiser.

Aussi, récemment, l'équipe des Travaux publics a supervisé les travaux d'asphaltage et de colmatage des nids-de-poule. Pour terminer, des travaux pour boucher des fissures dans nos rues et de lignage de rues sont à prévoir pour bientôt. Pour le secteur de la Pointe-du-Nord-Est, du gravier a été épandu dans les nids-de-poule et nous travaillons à trouver une façon d'améliorer les conditions du pavage dans ce secteur.

De plus, grâce à des programmes de subvention disponibles, nous avons déposé un projet d'agrandissement à l'arrière du bâtiment actuel de la mairie au 100, rue Guilbault pour y annexer un pavillon communautaire qui abritera les camps de jour estivaux et l'abri des patineurs durant la période hivernale. Avec les modules de jeux existants, la patinoire, le terrain de balle, le skate-park et l'installation des jeux d'eau, le parc Léo-Guilbault deviendra le pôle de loisirs principal de la municipalité. Le secteur ouest bénéficie, quant à lui, du terrain de soccer, du terrain de tennis et Pickleball et des modules de jeux existants.

À l'intérieur de ce numéro, vous trouverez également le rapport des états financiers de l'année 2019 que je dois émettre annuellement. Vous constaterez que nous avons terminé l'année avec des surplus de 55 006 \$ montant qui s'ajoute au surplus déjà accumulé.

Sur ce, au nom des membres du personnel et du conseil municipal, je vous souhaite de profiter pleinement de la belle température estivale pour vous ressourcer et surtout, soyez prudents en tout temps!

Bonnes vacances à tous!

Votre mairesse,
Diane De Tonnancourt



Règlementation municipale – Piscine



Saviez-vous que ?

Toute piscine ayant une hauteur **de moins de 1,2 m** doit être clôturée?

Toute piscine **démontable, gonflable ou non**, ayant **une hauteur de moins de 1,4 m** doit également être clôturée?

Vous devez prendre un **permis** pour l'installation d'une piscine afin que votre installation soit conforme ?

Avant de faire l'acquisition d'une piscine, informez-vous auprès de la municipalité pour votre demande de permis au 450 789-2489.

Depuis juillet 2010, le gouvernement du Québec de même que plusieurs municipalités ont adopté des réglementations pour assurer la sécurité des piscines résidentielles. Leur application vise à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants de moins de 5 ans, et ce, en contrôlant et protégeant l'accès aux piscines résidentielles.

La municipalité de Yamaska vous souhaite une belle saison de baignade en toute sécurité !

Important

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 20 juillet au 2 août inclusivement

LA PROPRIÉTÉ À YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!

GRAND MÉNAGE D'ÉTÉ

La municipalité demande la collaboration des citoyens pour tondre leur pelouse, qui **ne doit pas dépasser une hauteur de 20 cm** selon le règlement et faire le grand ménage de leur terrain. En effet, un petit coup de balai sur vos trottoirs en enlevant toute la végétation qui y pousse et dans la rue serait apprécié. Ce service ne fait pas partie de votre compte de taxes...





La sécurité nautique



La saison estivale étant maintenant à nos portes, de nombreux plaisanciers sont prêts à utiliser leurs embarcations et naviguer sur les différents plans d'eau du Québec. Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec, qui voient à la sécurité des plaisanciers, seront à nouveau présents cette saison pour veiller à la sécurité de tous.

Dans le contexte actuel de la Covid-19, en plus d'effectuer vos sorties sur l'eau dans le respect des mesures de préventions recommandées par la Santé publique. <https://www.quebec.ca/gouv>, vous devez vous assurer d'avoir à bord tout le matériel de sécurité nécessaire prévu par la loi selon le type d'embarcation que vous possédez. Pour avoir la liste complète, consultez le site de la Loi sur la marine marchande.

Prêts à prendre la voie navigable? Afin que la pratique de vos activités nautiques s'effectue en toute sécurité, la Sûreté du Québec tient à vous rappeler quelques informations importantes.

Le saviez-vous?

- 75 % des victimes en 2019 ne portaient pas de VFI;
- Il y a consommation d'alcool dans 31 % des incidents mortels survenus en 2019;
- Sur l'eau, une consommation en vaut 3

(Source : Société de sauvetage)



Vêtement de flottaison individuel (VFI)

Chaque année, le non-port du VFI est le facteur contributif le plus important lors d'événements nautiques mortels. Le capitaine doit transporter un VFI approuvé et de la taille appropriée pour chaque personne à bord de l'embarcation. Le port du VFI est vraiment essentiel et fera assurément une différence en cas d'incident. Il est fortement recommandé de le porter en tout temps.

La consommation d'alcool et drogues

Le deuxième facteur contributif aux événements nautiques mortels est la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Il faut se rappeler que les effets sont intensifiés avec l'ajout du soleil, les mouvements de l'embarcation et la fatigue. La capacité du capitaine à conduire l'embarcation s'en veut donc conséquemment réduites. Ces comportements vous mettent à risques ainsi que les autres usagers, en plus de vous exposer à des accusations en vertu du Code criminel.

En tout temps la Sûreté du Québec vous incite à la prudence dans le respect des différentes règles entourant la navigation de plaisance, dont les obligations, en vertu de la Loi sur la marine marchande et les recommandations de transport Canada.

<https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm>

Contribuons ensemble à ce que tout le monde revienne à quai en toute sûreté.

Service des communications et de la prévention

Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca



ALERTES MUNICIPALES

Inscrivez-vous aux alertes municipales avant le 1^{er} septembre à 23h59 et courez la chance de gagner une tablette électronique!

** Tous les citoyens inscrits depuis le début sont éligibles au tirage.*

Tirage d'une tablette électronique!

Le 2 septembre 2020



Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



risque
d'inondation



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



alerte



collectes
domestiques



non-consommation
de l'eau



déneigement



avis
important



indice
de feu



avis de confinement



circulation

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

yamaska.alertesmunicipales.com • 450 789-2489



Rapport de la Mairesse
Faits saillants du rapport financier 2019

Chères citoyennes, chers citoyens,

C’est avec plaisir que je vous présente aujourd’hui le rapport de la Mairesse avec les faits saillants de la situation financière de la municipalité de Yamaska pour l’année 2019.

Vous trouverez ainsi, dans les prochaines pages de ces faits saillants, de l’information sur la gestion de la Municipalité par votre Conseil municipal.

ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA, et envoyé aux membres du Conseil municipal. La présentation au Conseil par le vérificateur se fera avant la prochaine séance du Conseil. Le rapport financier sera déposé à la Séance du Conseil du 14 juillet 2020.

FAITS SAILLANTS

Exercice terminé le 31 décembre 2019 (selon les états financiers)

Revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent :	2 398 569 \$
Les charges pour l’ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l’amortissement des immobilisations :	2 559 701 \$
L’excédent accumulé non affecté, au 31 décembre 2019 est de :	695 738 \$
L’excédent affecté au 31 décembre 2019 est de :	354 144 \$
Réserves financières et fonds réservés sont de :	120 000 \$
Activités d’investissement :	(230 774 \$)

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales est de : 55 006 \$

En terminant, je tiens à remercier l’ensemble des membres du conseil municipal pour leurs engagements et appuis dans l’aide à la gouvernance des divers projets et défis qui nous sont présentés. Bien entendu, il m’apparaît important de souligner la passion, l’engagement et le soutien de tous nos employés municipaux afin d’offrir un service de qualité et de répondre efficacement aux attentes de nos citoyens.

Diane De Tonnancourt
Mairesse



REVENUS

	BUDGET 2019	RÉALISATIONS 2019
Fonctionnement	Administration municipale	Administration municipale
Taxes	1 907 915 \$	2 006 053 \$
Compensation tenant lieu de taxes	10 000 \$	11 826 \$
Quotes-parts		
Transferts	272 750 \$	140 831 \$
Services rendus	64 930 \$	47 782 \$
Imposition de droits	29 500 \$	53 271 \$
Amendes et pénalités	7 000 \$	6 423 \$
Intérêts	24 000 \$	39 109 \$
Autres revenus	75 000 \$	93 274 \$
	2 391 095 \$	2 398 569 \$

CHARGES

Administration générale	497 195 \$	491 030 \$
Sécurité publique	304 185 \$	330 881 \$
Transport	446 850 \$	424 615 \$
Hygiène du milieu	480 355 \$	481 090 \$
Santé et bien-être	8 000 \$	5 360 \$
Aménagement, urbanisme et développement	55 940 \$	57 148 \$
Loisirs et culture	145 590 \$	134 782 \$
Réseau d'électricité		
Frais de financement	70 280 \$	74 065 \$
Remboursement de la dette	(170 700) \$	(139 120) \$
	2 008 395 \$	1 998 971 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	382 700 \$	399 598 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		55 006 \$
--	--	------------------



La pétanque pour tous!

Venez vous amuser en jouant à la pétanque, au parc J.-B.-St-Germain, à partir du mercredi 1^{er} juillet à 18h30. Les équipes formées sur place, avec ou sans expérience, tous sont acceptés. Il s'agit de pointer le plus juste possible...Si la température n'est pas favorable, l'activité est reportée au mercredi suivant.



Pour plus de renseignements, Léo-Paul 450 789-2175.



Cet ÉTÉ... NOS ADULTES BOUGENT à Yamaska

Cardio, stretching, aérobic et exercices d'équilibre avec Céline Gariépy, éducatrice physique

Les lundis, de 9 h 30 à 11 h, pendant 10 semaines

Dates des cours :

Les lundis ; 22-29 juin, 6-20-27 juillet, 10-17-24-31 août et 7 septembre 2020.

Au parc J.-B.-St-Germain

À noter qu'en cas de pluie, les cours seront offerts virtuellement !

**** À noter que le cours aura lieu seulement si nous avons un minimum de 10 participants inscrits. ****

**Pour information, veuillez communiquer avec l'animatrice
Céline Gariépy au 450 782-3623 ou celine1.gariepy@videotron.ca**

Enfin, nous revenons chez-nous

Le Service de la Santé autorise les paroisses à ouvrir les portes de leur église, après les avoir faites fermer plus de trois mois. La fermeture des portes de nos églises laissera une blessure qui ne se fermera pas de sitôt ; pensons à toutes ces personnes qui n'ont pu célébrer le départ de leur être cher. Les premiers rites religieux que les humains célébrèrent furent les funérailles ; ces rites avaient une double fonction, permettre à l'âme du défunt de quitter le corps et permettre à ceux qui demeuraient d'espérer d'être réunis à nouveau, un jour, avec la personne qui venait de partir. La foi chrétienne ne fait que confirmer cette espérance que les humains portent depuis toujours. Ce rite n'a pas été célébré, il faut qu'il se fasse, il y va pour le bien-être des personnes qui pleurent le départ de leur être cher. Avec mes amitiés, Lionel, prêtre-curé.

En pratique

Les messes du dimanche. Les portes de nos deux églises communautaires, Saint-Michel de Yamaska et celles de Saint-David seront ouvertes pour la messe du dimanche à 09h30 pour l'église de Yamaska et à 10h45 pour l'église de Saint-David. Les portes du Centre de Service Municipal Saint-Gérard-Majella, seront ouvertes pour la messe du samedi soir à 19h00 jusqu'au mois d'octobre.



La règle du 50 personnes. Pour chacune des célébrations religieuses (messes, funérailles, baptêmes), le Service de Santé exige qu'on ne dépasse pas le nombre de cinquante (50) personnes pour chacune des célébrations religieuses. Nous observerons la règle du 50 personnes. Idéalement, ça serait de répartir l'assistance entre chacune des communautés : samedi 19h00 à Saint-Gérard-Majella, dimanche, 9h30 à Yamaska, 10h45 à Saint-David.

Pour ce qui est du rite de la communion, je suggère que pour les 2-3 premières célébrations, qu'il n'y ait pas de communion des fidèles, quand nous serons familiers aux rites des consignes, nous pourrons passer à une autre étape.

A propos des offrandes et collectes, à chacune des portes d'entrée, il y aura un panier pour recueillir vos offrandes ; le temps idéal pour faire votre offrande serait au moment de la sortie, si vous le faites à l'entrée il faudra vous laver les mains à nouveau par précaution.

Pour les funérailles, les baptêmes, les familles s'entendront avec le curé pour l'heure de la célébration ; pour ces célébrations, il y a des restrictions à cause des règles d'hygiène qu'il faut observer après chaque célébration religieuse.

Pour les autres règles, elles seront données à chacune des célébrations. On demande simplement de respecter les consignes sanitaires, il y va de notre santé personnelle et celle des autres.

Pour la circulation et la distanciation, on n'a qu'à suivre les flèches et pastilles sur le plancher.
Ça va bien aller!

Lionel Émard,
Prêtre-curé



**SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 juillet et du 18 août 2020 À HUIS CLOS**

Conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Yamaska présentera exceptionnellement les séances ordinaires du Conseil municipal des mardis 14 juillet et 18 août 2020 prévue à 20 h à **huis clos**.

L'ordre du jour est toujours publié dans l'onglet «Ma municipalité» puis «séance du Conseil» sur le site yamaska.ca quelques jours avant chacune des séances.

**Participation citoyenne
Période de questions pour les séances du Conseil
du 14 juillet 2020 et du 18 août 2020**

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions via le coupon ci-dessous que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : info@yamaska.ca au plus tard le 14 juillet et le 18 août 2020 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.

✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Question : *(vous avez droit à une seule sous-question pour le même sujet)*

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SAUF :

Selon le règlement RM-2017 à l'article 6.1.A.2. Il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :

- Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;
- Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle;
- Le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

Les feux allumés dans un grill ou un barbecue sont également autorisés sans que l'autorisation de la municipalité soit requise.

***UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN TOUT TEMPS AU BUREAU MUNICIPAL**



DANGER D'INCENDIE

BAS	Incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le bon moment pour allumer votre feu de camp .
MODÉRÉ	Incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, faites uniquement des feux de petite dimension (1m X 1m maximum).
ÉLEVÉ	Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h.
TRÈS ÉLEVÉ	Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un cm).
EXTRÊME	Incendie de cimes de fortes intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, évitez de faire des feux.

N'oubliez pas!
Les feux de camp sont proscrits lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Vérifiez les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.



Merci, merci, merci, dames collaboratrices

Vous avez si bien répondu à l'invitation des membres du CA pour la perception des cotisations 2020-2021. Nous sommes très reconnaissantes et vous témoignons notre gratitude.



« Votre cotisation est un incontournable vous diraient les Afeas régionales et provinciales. Vous vous souvenez de l'amélioration du cheminement de la femme depuis plus d'un demi-siècle... La solidarité est le secret de la réussite! »

Petit rappel à vous qui avez oublié

Tout simplement, vous hésitez? Sachez que vous êtes toutes importantes! C'est peu 30\$/année pour exprimer notre sentiment d'appartenance à une Association qui travaille sans cesse pour l'avancement, le mieux-être de la femme, des familles et de la société!

Bonne nouvelle, nos activités et la Covid-19

Le déconfinement va à toute vitesse. Dès que nous aurons le feu vert pour rouvrir les locaux, les activités reprendront. L'assemblée générale, qui devait avoir lieu en mai dernier, se tiendra en septembre, la date est à déterminer. Vous devez être membre en règle pour y participer. Notre but premier est de vous donner satisfaction et soyez assurées qu'ensemble nous rallierons nos forces.

L'Afeas Yamaska en deuil

Notre membre doyenne de notre Association nous a quittées à l'âge de 97 ans. Il nous était impossible de passer outre, en cette triste circonstance, l'importance de rendre hommage à cette femme inspirante et souligner son travail inlassable au sein de l'Association Féminine d'Éducation et d'Action sociale.



Membre depuis la fondation en 1966, elle a fait partie des vingt pionnières de l'Afeas Yamaska. Elle a contribué, par son engagement jusqu'à la fin, à l'avancement de la condition féminine. Ainsi, elle a su accorder de l'importance à la cause des femmes et à leur contribution dans la société. Nous lui devons beaucoup, nous les femmes d'aujourd'hui. Merci à vous, grande dame de l'Afeas Yamaska, merci Madame Thérèse! Les membres du CA de l'Afeas Yamaska offrent leurs plus chaleureuses sympathies à ses enfants et à tous ses proches!



Collecte de sang

Héma-Québec nous informe qu'une collecte de sang est prévue à Yamaska pour le **lundi 26 octobre**. Il y a un urgent besoin de don de sang. Nous devons les soutenir, inscrivons la date à notre agenda. Avis aux donateurs!

Sourire

Un sourire donne du repos à l'être fatigué, rend courage au plus découragé et est un antidote de la nature pour toutes les peines.



Cet été, sourions à la vie! Les membres du conseil d'administration vous souhaitent de merveilleuses vacances. Offrez vous du bon temps dans la détente et la sérénité. Prenez soin de vous!

Diane Bibeau

Présidente